

COURVILLE

Dans un très joli site près des chutes Montmorency, la ville de Courville s'étend sur une superficie d'un mille carré ; elle est située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à six milles de Québec et à 186 milles de Montréal, dans le comté de Québec.

Elle fait partie de l'archidiocèse de Québec et son nom primitif est Saint-Louis-de-Courville.

Les registres paroissiaux s'ouvrent en 1910 ; l'érection canonique date du 22 juillet de la même année.

Fondée comme village, le 3 avril 1912, c'est le 22 décembre 1916, alors qu'elle comptait déjà 1,400 âmes, qu'elle fut incorporée en ville ; sa population actuelle s'élève à 2,100 personnes.

On trouve à Courville 436 familles résidentes, 265 propriétaires fonciers, 171 locataires, 8 marchands et une industrie.

L'eau est fournie par la ville elle-même, dont l'aqueduc a une capacité de 7,000 gallons par jour. Le service de l'électricité est assuré par la Compagnie « Quebec Power ». Le prix du service téléphonique atteint \$2.20 mensuellement.

La ville de Courville comprend 8 rues, d'une longueur totale de 3 milles, pavées pour plus de la moitié. Les trottoirs sont également pavés sur une longueur de 2 milles.

On trouve dans la ville une paroisse et une église catholiques, un couvent de religieux, un autre de religieuses, un collège pour garçons, un couvent enseignant pour jeunes filles. La plupart des maisons sont construites de bois et de pierre.

Le conseil de ville est composé d'un maire et de 7 échevins qui ne reçoivent aucune rémunération ; ils sont élus au scrutin secret pour deux ans dans un seul quartier municipal. La dernière élection a eu lieu en février 1945. Le Conseil est assisté d'un trésorier et d'un greffier.

La division électorale provinciale est celle de Québec et, au point de vue fédéral, Québec-Montmorency.

L'évaluation totale foncière de la ville de Courville est de \$1,200,000.00, dont \$350,000.00 sont exemptés de taxes, comme représentant la valeur foncière des institutions religieuses.

Les taxes sont : la taxe foncière, \$0.70, et la taxe scolaire, \$1.00, par \$100.00 d'évaluation municipale. La taxe d'eau est de \$15.00 par robinet par année. La taxe d'affaires, de \$10.00.

Le montant de la dette totale est de \$63,000.00 et l'administration municipale revient à \$14,000.00 par an.

Il existe à Courville un département des incendies, un autre de police, un service d'hygiène, 7 pompiers, un constable et 3 employés municipaux permanents.

La ville de Courville possède, enfin, un bureau de Poste, une Caisse Populaire, 3 hôtels disposant de 125 chambres, et l'on y trouve 15 voitures automobiles privées et 2 camions.

Un service d'autobus la relie à Québec et au « Kent House ».

La paroisse de Saint-Louis-de-Courville a été détachée des paroisses de Saint-Grégoire de Montmorency et de Beauport.

Le nom de Saint-Louis, roi de France, a été donné en l'honneur de Son Eminence le Cardinal Louis-Nazaire Bégin, Archevêque de Québec.

Le nom de Courville rappelle la mémoire de Charles Cadieux dit Courville, qui donna son nom à la côte qui conduit à la paroisse de Saint-Grégoire de Montmorency.

Le conseil municipal présentement en fonction dans la ville de Courville est composé comme suit : M. Edouard Vachon, maire et MM. J. Amédée Grenier, Gaudiose Boutet, Joseph-R. Giroux, Ubald Latulippe, Joseph Thomassin et Joseph Fortin, échevins.